



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Publication en date du :
2 juillet 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Concession de service public pour l'implantation, la gestion et l'entretien de la signalétique commerciale et industrielle : rapport sur le choix du mode de gestion

La commune a conclu une convention avec la société Girod Signalétique pour permettre l'implantation, la gestion et l'entretien de la signalétique commerciale et industrielle. Cette convention est arrivée à échéance.

Il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation et de se prononcer sur le mode de gestion de ce service au vu du rapport joint à la présente note de synthèse et ce après avis du Comité Social Territorial et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 27 juin 2024,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission consultative des services publics locaux en date du 27 juin 2024,
Vu le rapport présentant les caractéristiques du service à exploiter et les différents modes de gestion possibles,

ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de la concession de service public pour l'implantation, la gestion et l'entretien de la signalétique commerciale et industrielle ;
- **APPROUVE** les caractéristiques essentielles de la convention que doit assurer le concessionnaire ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou un adjoint le représentant à lancer une consultation sous forme de concession de service public pour l'implantation, la gestion et l'entretien de la signalétique commerciale et industrielle et à engager les négociations avec les candidats ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 2 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,




Maire de Castelginest